

## Rapport d'information sur la prise en charge psychiatrique des personnes atteintes de troubles mentaux - Décembre 2012

01/12/2012

Le Sénateur M. Alain Milon a présenté le 19 décembre 2012 son rapport d'information sur la prise en charge psychiatrique des personnes atteintes de troubles mentaux au nom de la Commission des affaires sociales. Ce rapport formule onze propositions adoptées par la commission des affaires sociales dont les principales sont d'intégrer la lutte contre les troubles mentaux à la prochaine loi de santé publique ; Organiser une concertation avec l'ensemble des praticiens et les associations représentant les malades et leur famille pour que la prochaine loi sur l'accès aux soins comporte des choix clairs et acceptables pour tous sur l'avenir du secteur et de la coordination des soins ; Intégrer un conseil des familles et des usagers à l'organisation des établissements psychiatriques ; Fixer avec la Haute Autorité de santé un calendrier de réunions de consensus aboutissant à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ; Organiser la prise en charge somatique des personnes atteintes de troubles mentaux - Garantir un tronc commun de la spécialisation en psychiatrie assurant la formation à l'ensemble des techniques de prise en charge ou encore mettre en place un « Observatoire des suicides » rattaché à l'Institut de veille sanitaire.